

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 23 mai 2017

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes
3. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales)
4. Modification du budget de fonctionnement 2017
5. Rapports de la Commission financière et approbation des modifications proposées sous points 3. et 4.
 - 5.1. Rapport sur la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales)
 - 5.2. Rapport sur la modification du budget de fonctionnement 2017
 - 5.3. Approbation de la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales)
 - 5.4. Approbation de la modification du budget de fonctionnement 2017
6. Investissement et financement : Giratoire En Champ Didon – participation réfection de la chaussée et modification des collecteurs EU/EC
7. Investissement et financement : Assainissement des eaux EU/EC de La Charrière et déplacement conduite EP
8. Investissement et financement : Assainissement des eaux EU/EC et remplacement des conduites EP - carrefour de la Rte cantonale à l'Allée des Cheminots + Le Clédard
9. Investissement et financement : Réfection Rte de Nierlet et bande de mobilité douce
10. Accord d'une servitude pour accès au quartier « La Croix »

11. Règlement scolaire communal – nouveau règlement

12. (nouveau) Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

13. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Il passe la parole aux deux nouveaux Conseillers communaux, en charge dès le 8 mai 2017, Mme Catherine Guillaume Girard et M. Jean-Philippe Rosset qui se présentent à l'Assemblée.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage déposé le 25.04.2017 et distribué le 01.05.2017, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 25.04.2017
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 17 du 28.04.2017
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 111 dès le 11.05.2017, pour rappel et informations.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mardi 23 mai 2017 avec 1'850 citoyens ayant le droit de vote. Au 23 mai 2017, notre village compte 2'600 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteurs 1 + 2 : M. Maurice Vionnet
- Secteur 3 : M. Nicolas Haymoz
- Secteur 4 : Mme Vanessa Brodard
- Secteur 5 : Mme Martine Aebischer (yc la table du CC)

M. Maurice Vionnet est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **91 participants dont 90 ayant le droit de vote.**

M. le Président signale qu'au vu des toutes récentes démissions de Conseillers communaux et d'élections des viennent-ensuite qui faisaient tous partie de la Commission d'aménagement, il y a lieu de rajouter un point à l'ordre du jour de ce soir, comme suit :

Point 12 : Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

Et donc :

Point 13 : Divers (au lieu de point 12).

Dès lors, au vu de cette modification, l'ordre du jour doit être accepté et donc voté par l'Assemblée communale. Aussi, M. le Président procède à la votation pour cet objet.

Au vote à main levée, l'ordre du jour avec l'ajout d'un point supplémentaire tel que présenté est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié étant approuvé, ainsi l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2016

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 6 décembre 2016 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation pour cet objet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Comptes 2016

2.1 Présentation générale du compte communal

- Compte de fonctionnement

- Compte des investissements

Les comptes 2016 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2016.

M. Jean-Noël Gendre communique que le résultat du compte de fonctionnement 2016 peut être qualifié d'exceptionnel et il nous montre une marge nette d'autofinancement (MNA) de plus CHF 1'870'000.00. Cet excellent résultat, s'il provient de charges très bien maîtrisées, est surtout dû à de nettes augmentations des recettes fiscales aussi bien ordinaires qu'irrégulières. L'impact de l'arrivée importante des nouveaux habitants de ces dernières années s'est fait pleinement sentir et nous permet une augmentation, par exemple de l'impôt sur les personnes physiques, de plus de CHF 640'000.00. Ce résultat qui termine par un bénéfice de CHF 91'502.21 nous a permis, après une dissolution de réserve de CHF 220'000.00 pour la Rte du Marchet et la création d'une réserve de CHF 400'000.00 pour la zone Le Clédard, de procéder à des amortissements supplémentaires de plus de CHF 1'600'000.00.

Le compte des investissements nous montre un total de dépenses de CHF 2'622'742.70 pour des revenus de CHF 221'650.25.

Au 31 décembre 2016, la dette de la commune s'élève à CHF 3'497'036.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 91'502.21. Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 2'401'092.45.

M. Jean-Noël Gendre tient à remercier la Caissière communale, Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, pour son travail à l'établissement de ces comptes et plus particulièrement en cette période de diminution du personnel à l'Administration communale. Des applaudissements lui sont adressés.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la fiduciaire BDO a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la commune de Neyruz FR (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) arrêtés au 31 décembre 2016.

Le rapport de l'organe de révision mentionne que l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de produits de Frs 91'502.21. Le Conseil communal a également procédé à des amortissements obligatoires de Frs 126'000.00, à des amortissements supplémentaires de Frs 1'607'808.55 et a augmenté les réserves non-obligatoires de Frs 180'000.00.

Il ressort du contrôle de la fiduciaire que les comptes annuels 2016 ne recèlent aucune anomalie significative et que la comptabilité est très bien tenue. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes 2016.

La Commission financière en prend acte et constate avec satisfaction que les comptes de fonctionnement 2016 de notre commune présentent un excédent de produit très confortable et beaucoup plus élevé que le budget voté.

Si globalement les charges ont bien été maîtrisées, malgré quelques dépassements constatés, l'excellent résultat de 2016 est principalement dû à une augmentation importante des recettes fiscales par rapport au budget.

Effectivement, les recettes fiscales ordinaires sont supérieures au budget de plus de 15%, soit d'un montant de Frs 998'273. Les impôts irréguliers sont eux supérieurs de Frs 253'033 et les autres impôts de Frs 123'437 par rapport au budget.

La dette par habitant est en constante diminution. Elle se situe à environ Frs 1'350 à fin 2016 alors qu'elle dépassait encore les Frs 5'000 il y a une quinzaine d'années.

Néanmoins, tout comme la fiduciaire, nous relevons que les centres d'autofinancement, soumis à des contraintes réglementaires, notamment quant à leur financement, ne sont pas équilibrés aux comptes 2016 (approvisionnement en eau potable, protection des eaux, ordures ménagères). A ce sujet, nous réitérons notre remarque faite lors du budget 2017. En effet, l'évolution des bases légales et des coûts relatifs à ces centres de charges devraient amener le Conseil communal à des réflexions sur le niveau des taxes facturées aux contributeurs.

S'agissant des comptes d'investissement de la commune, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.

Concernant les engagements hors bilan, la Commission financière réitère également sa recommandation au Conseil communal d'apporter une attention particulière aux Associations de Communes génératrices de charges liées conséquentes et notamment à leurs projets d'investissements.

En conclusion, la Commission financière ne peut que se féliciter de la bonne santé des finances neyruziennes. La Commission financière constate que les derniers exercices comptables se sont soldés par un confortable bénéfice et que cette situation permet à notre commune d'envisager de manière plus sereine les défis à venir en matière de projets de développement du village. En effet, compte tenu de l'ambitieux programme d'investissements projetés par le Conseil communal, ces derniers résultats positifs sont plutôt réjouissants. Fort de ce constat, la Commission financière demande au Conseil communal de mettre à jour la planification financière communale en l'affinant avec les derniers chiffres connus et avec les dernières projections d'investissements et de fonctionnement.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2016 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

→ En réponse à **M. Guy Rossier** qui souhaite savoir ce qu'il en est du fonctionnement de la société fille créée récemment pour le chauffage à distance Neyergie SA, **M. Jean-Noël Gendre** répond que cette société a tenu son assemblée générale ordinaire le 9 mai dernier et que ses comptes ont été approuvés avec un bénéfice d'environ CHF 5'000.00 pour le 1^{er} exercice 2015/2016. M. Jean-Noël Gendre rappelle encore que la Commune de Neyruz est, pour l'instant, seule propriétaire de Neyergie SA et que des informations sur cette société seront données sous le point « Divers » de l'ordre du jour. Il précise que l'Assemblée sera régulièrement tenue informée.

→ A la question de **M. Sébastien Bugnon** relative à l'augmentation des impôts sur le revenu, **M. Jean-Noël Gendre** communique qu'il y a eu ces dernières années une augmentation des habitants avec des profils fiscaux intéressants ; ce qui a résulté notamment que les taxations 2015 ont été rectifiées en 2016. Sur le long terme, ces chiffres devraient toutefois se maintenir. Pour la Caisse communale, ce fut une surprise de constater que dans les comptes 2016, il a été comptabilisé au total pour plus de CHF 800'000.00 d'impôts 2015.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2016.

2.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal et la Secrétaire/Caissière s'abstiennent au vote.

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 91'502.21). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2016 est également acceptée.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2016 est accepté à l'unanimité (excédent de dépenses de CHF 2'401'092.45). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail dans l'excellente tenue des comptes.

Point 3 Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales)

Point 4 Modification du budget de fonctionnement 2017

Les points 3 et 4 étant liés, M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, pour les explications sur ces deux objets.

M. Jean-Noël Gendre donne tout d'abord quelques explications sur l'historique du coefficient communal :

- 2008 – Bascule fiscale (de 85,00 à 77,80)
- 2009 – RPT et augmentation du coefficient à 85,00
- 2011 – Introduction de la nouvelle péréquation financière
- 2014 – Excédent de produits de + d'un mio de francs
- 2015 – Idem
- 2016 – + de 1,8 mio de francs.

Les très bons résultats financiers de ces trois dernières années, avec des MNA dépassant deux fois le million de francs et un résultat exceptionnel des comptes 2016 (MNA de plus de CHF 1'800'000), ont interpellé le Conseil communal. L'introduction des nouvelles péréquations financières horizontales (entre les communes) et verticales (canton-communes) ainsi que l'arrivée importante de nouveaux habitants ces dernières années nous ont permis ces nettes améliorations.

Le plan financier communal montre que ces prochaines années les investissements seront importants. Le Conseil communal estime néanmoins qu'en relation avec l'effort fiscal (augmentation de 77,80 à 85,00 du coefficient d'impôt dès le budget 2009), nous pouvons nous permettre de proposer une baisse de ce coefficient pour les années 2017 et 2018 de 85,00 à 77,00. Le coefficient de 85,00 sera à nouveau appliqué automatiquement dès le budget 2019 qui verra aussi apparaître les frais financiers des investissements qui sont et seront réalisés d'ici là.

Concernant la modification du budget de fonctionnement 2017, si ce nouveau coefficient temporaire est accepté, il entraînera une modification de notre budget de fonctionnement 2017 pour les centres de produits liés à cette baisse du coefficient et basés sur les recettes fiscales des comptes 2016. Cet ajustement concerne donc le chapitre 9 Finances et impôts :

	<u>Ancien budget 2017</u>	<u>Nouveau budget 2017</u>
• Impôts ordinaires	6'950'000.00	6'702'500.00
• Impôts irréguliers	350'000.00	387'500.00
• Autres impôts	921'000.00	923'000.00
• Résultat	57'090.00	-150'910.00

Avec ces modifications, d'un excédent de produits de CHF 57'090.00, nous passons à un excédent de charges de CHF 150'910.00 pour ce budget de fonctionnement 2017 modifié, ce qui représente un taux de 1,40 % sur les 5 % maximum autorisés selon le cadre légal.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour toutes ses explications et passe au point suivant pour les rapports y relatifs de la Commission financière et pour l'approbation des modifications proposées.

Point 5 Rapports de la Commission financière et approbation des modifications proposées sous points 3. et 4.

5.1. Rapport sur la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales)

La Commission financière a pris connaissance de la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 et 2018.

La Commission financière constate que les derniers exercices comptables se sont effectivement soldés par de confortables bénéfices. La raison principale évoquée est un accroissement durable et structurel du volume des recettes fiscales ordinaires, ce qui est réjouissant.

Ces excellents résultats permettent de consolider la situation financière de notre Commune, d'améliorer la capacité d'investissement et d'envisager les futurs projets avec plus de sérénité.

Néanmoins, nous rappelons que le programme des investissements projetés par le Conseil communal est très conséquent et que la Commission financière a recommandé plusieurs fois à nos Autorités de prioriser les projets et de les étaler si possible dans le temps pour atténuer les charges financières et les coûts induits.

Dès lors, la Commission financière a pris acte des informations fournies par le Conseil communal sur le fait que certains investissements avaient pris du retard sur le planning initial et qu'ils étaient quelque peu reportés.

Considérant ce fait et la capacité financière actuelle de notre Commune, la Commission financière peut soutenir une « pause fiscale » de deux ans mais pas au-delà.

La Commission financière recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter cette modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 et 2018.

Par contre, la Commission financière demande expressément au Conseil communal de mettre à jour la planification financière communale en l'affinant avec les derniers chiffres connus, avec cette baisse fiscale et avec les dernières projections d'investissements et de fonctionnement.

5.2. Rapport sur la modification du budget de fonctionnement 2017

Cette modification du budget de fonctionnement est la conséquence de la baisse du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,77.

Les produits des impôts ont été réévalués sur la base des comptes 2016 et ajustés au nouveau coefficient de 0,77.

Le budget de fonctionnement corrigé par le Conseil communal laisse apparaître un excédent de charges de Frs 150'910.00. Ce déficit budgétaire de l'ordre de 1,4% respecte le cadre légal.

La Commission financière donne un préavis favorable à ce nouveau budget et recommande à l'Assemblée communale d'accepter la modification du budget de fonctionnement 2017.

M. le Président remercie la Commission financière pour les deux rapports délivrés et ouvre la discussion sur ces deux objets.

- **M. Pascal Gendre** fait part de ses réflexions et propositions relatives à la baisse du coefficient communal proposée. Dès le budget 2009, l'augmentation du coefficient de 77,80 à 85,00 avait été faite à titre provisoire ce qui a permis de réduire la dette communale de manière très importante et ceci a également eu comme effet de permettre des investissements à futur. Toutefois, ce soir il est proposé un pas en arrière important avec une baisse provisoire de 8 ct. M. Pascal Gendre rappelle qu'il y a 2 ans, il avait été dit qu'il n'y avait pas d'argent pour changer le mobilier de l'Aigle Noir par exemple. M. Gendre constate aussi que les bâtiments communaux ont un urgent besoin de réfection et d'entretien car aucun investissement important ne leur a été consenti ces dernières années. Les ressources actuelles le permettent. Aussi, au vu des différents arguments présentés, M. Pascal Gendre propose une baisse du coefficient communal à 0,80 et les 3 ct de différence seraient à garder pour les entretiens des bâtiments publics, soit sur un plan esthétique soit énergétique. D'ici 2 à 3 ans, d'autres investissements seront prévus et il faut profiter des finances qui se portent bien pour investir dans les entretiens. De plus, M. Pascal Gendre doute que dans 2 ou 3 ans, une hausse d'impôts soit accordée par l'Assemblée communale.

→ **M. Jean-Noël Gendre** communique que notre planification financière demande d'être raisonnable, d'où la proposition du Conseil communal de baisser les recettes

fiscales de 8 points d'impôt (environ CHF 96'000 par point), ce qui représente environ CHF 800'000.00 par année, pour une pause fiscale de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 uniquement. Dès l'année 2019, le coefficient d'impôt sera automatiquement relevé à 0,85. Toutefois, le taux pourrait être réexaminé si les recettes fiscales sont supérieures à celles planifiées. Les comptes devront également compter avec le coût des capitaux et la valorisation de certains terrains dont le mécanisme sera à mettre en place. De plus, M. Jean-Noël Gendre confirme également que cet automne les règlements communaux des EU et de l'EP vont subir une refonte complète afin d'assurer la couverture des charges par les taxes y relatives. Les différents investissements en cours et projetés ne sont pas terminés et les frais financiers y relatifs n'interviendront pas avant 2019-2020. Au vu de ces différents points, le Conseil communal a trouvé ce compromis intéressant ceci également aussi au vu de l'effort fiscal fait ces dernières années. M. Jean-Noël Gendre propose à l'Assemblée communale d'appuyer la proposition du Conseil communal qui lui semble très favorable aux contribuables.

→ **M. Héribert Dousse** conteste les remarques faites par M. Pascal Gendre au niveau des frais d'entretien. En effet, depuis 2011, les frais d'entretien figurent dans les budgets et un accent très important a été porté sur l'entretien des bâtiments, comme par exemple à l'Aigle Noir le changement des fenêtres, des chaises, de la sono, de l'étanchéité du toit plat ; la vieille école a été totalement refaite au niveau des sols, fenêtres, peinture des murs ; le bâtiment des Simon vient d'être repeint à l'intérieur et les sols sont prévus à être changés cette année ; pour la nouvelle école également des entretiens sont en cours cette année. Dans le budget 2017 sont intégrés plusieurs postes d'entretien des différents patrimoines communaux et à ce jour aucun projet d'entretien demandé lors de la préparation des budgets n'a été enlevé, bien au contraire. Aussi, M. Héribert Dousse conclut que les remarques faites par M. Pascal Gendre ne sont pas un bon argument. En bref, le patrimoine immobilier communal est très bien entretenu depuis 2011. Cette pause fiscale ne changera pas ce fait.

→ **M. le Président** précise que la Commune met sur pied un programme d'investissements. La mise en œuvre des projets et la dépense doivent se faire en parcimonie et les projets sont déclenchés lorsque la planification est finalisée et maîtrisée. Notre programme d'investissements est important et les imbrications entre les différents partenaires limitent l'indépendance de la Commune dans l'avancement des projets.

• **M. Philippe Dobler** intervient au nom de l'ecAS et communique à l'Assemblée qu'il suit attentivement la santé financière de la Commune depuis des années et qu'il ne peut que constater l'excellent résultat comptable 2016 et des années précédentes. L'ecAS, depuis plusieurs années déjà, avait souhaité une baisse d'impôt. C'est donc avec plaisir et soulagement que l'ecAS a appris le pas franchi et proposé à l'Assemblée communale. Les finances communales sont saines et la baisse proposée reste raisonnable. Au nom de l'ecAS, M. Philippe Dobler demande à l'Assemblée communale de plébisciter la proposition du Conseil communal.

- **M. Guy Rossier**, favorable à la baisse du coefficient fiscal, se pose une question d'ordre stratégique quant à la baisse proposée sur deux années uniquement. Devrons-nous revoter dans deux ans ? **M. Jean-Noël Gendre** lui répond qu'après renseignements pris auprès du Service des Communes, nous pouvons proposer à votation une baisse fiscale pour les deux années 2017 et 2018 au coefficient de 0,77 avec retour automatique dès 2019 au coefficient fiscal de 0,85. De plus, M. Jean-Noël Gendre précise que les acomptes d'impôts 2017 ont été calculés à 0,77 pensant que l'Assemblée accepterait cette baisse fiscale. M. Jean-Noël Gendre communique encore que la planification financière sera mise à jour avec l'aide de notre fiduciaire et que cette planification sera présentée à l'Assemblée du budget 2018.

- **M. Joseph Emmenegger** trouve la proposition de M. Pascal Gendre intéressante et raisonnable : baisser un peu mais pas trop les impôts est beaucoup plus judicieux. Il propose à l'Assemblée d'appuyer l'idée de M. Pascal Gendre de baisser le coefficient fiscal à 0,80 sans limite dans le temps.

- **M. Pascal Gendre** relève encore qu'en relation avec cette pause fiscale, le taux d'impôts n'est pas un automatisme et que chaque modification du coefficient doit être voté. Il demande encore que si la proposition du Conseil communal est acceptée, lors de l'Assemblée communale du budget 2019, ce coefficient de 0,85 soit remis à votation.

→ **M. le Président** lui répond que le Service des Communes a accepté notre proposition d'ordre du jour telle que présentée pour ce point, avec indication des coefficients fiscaux appliqués et pour les années concernées, à savoir que par ce mécanisme le coefficient de 0,85 pour 2019 est d'ores et déjà accepté. Dès lors, la proposition du Conseil communal sera en premier lieu présentée en votation comme suit : modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales) avec retour automatique à 0,85 dès le budget 2019. En cas d'acceptation, aucune autre proposition ne sera soumise au vote.

5.3. Approbation de la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales)

Au vote à main levée, la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,77 pour les années 2017 & 2018 (personnes physiques et personnes morales) est acceptée à la majorité (résultat du vote : 68 oui, 16 non, 4 abstentions). Dès le budget 2019, le coefficient d'impôt communal sera à nouveau appliqué à 0,85.

5.4. Approbation de la modification du budget de fonctionnement 2017

Au vote à main levée, la modification du budget de fonctionnement 2017, présentant un excédent de charges de CHF 150'910.00, est accepté à la majorité (résultat du vote : 89 oui / 1 non).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail dans l'établissement de ces calculs et nouveaux décomptes.

Point 6. Investissement et financement : Giratoire En Champ Didon – participation réfection de la chaussée et modification des collecteurs EU/EC

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 111.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal responsable des routes, pour les explications sur cet objet.

Le premier rond-point, à l'entrée de notre village en venant de Matran, a grandement besoin d'un rajeunissement. Chaque utilisateur de cette route a pu constater le mauvais état du revêtement, avec des ornières très profondes et des pavés au centre, dont le scellement n'est plus garanti. Ce travail, dont le coût est partagé entre le Canton et la Commune, s'effectuera dans le courant de cette année encore. La Commune a décidé de saisir l'opportunité de ces travaux pour remettre à neuf les différentes conduites qui passent à cet endroit.

Pour cette raison, le Conseil communal présente à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement de CHF 220'000.00. Le Conseil communal prie l'Assemblée d'accepter cette demande qui sera financée par un emprunt. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 12'100.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président remercie M. Héribert Dousse pour ses explications et passe la parole à M. Laurent Torche, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le rond-point sis en Champ-Didon est en mauvais état et nécessite une réfection. Les autorités cantonales compétentes ont décidé que les travaux devaient être

effectués cette année encore. Même pour les giratoires situés sur une route cantonale -comme c'est le cas en l'espèce- de tels travaux sont prioritairement à la charge des communes sur leur territoire. La participation de la Commune aux travaux de réfection est de l'ordre de Frs 150'000.

La Commune entend profiter de ces travaux pour remettre à neuf plusieurs conduites qui passent à cet endroit. La Commission financière considère qu'il est efficient de procéder simultanément à la remise à neuf des conduites. Le coût des travaux correspondants est de l'ordre de Frs 70'000.

Au total, l'investissement demandé se monte donc à Frs 220'000 qui sera financé par un nouvel emprunt.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ A la question de **M. Nicolas Haymoz** demandant si des mesures d'accompagnement sont prévues pour les véhicules et les piétons lors des travaux, **M. Héribert Dousse** répond qu'actuellement ceci n'est pas encore réglé. C'est le Canton qui gère ces travaux et cette demande sera faite dans le cadre des détails d'exécution.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 220'000.00 prévu comme participation à la réfection de la chaussée et modification des collecteurs EU/EC du Giratoire En Champ Didon. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

Point 7 Investissement et financement : Assainissement des eaux EU/EC de La Charrière et déplacement conduite EP

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 111.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, Conseiller communal responsable des eaux, pour les explications sur cet objet.

La conduite de liaison d'eau potable du réseau communal, reliant les quartiers au Sud de la ligne CFF à la conduite principale située sous la route cantonale, emprunte un bien-fonds privé, à savoir le secteur dit du « Clédard ». Ce choix a probablement été fait à l'époque pour des raisons de coûts. Aujourd'hui avec la mise en chantier du Clédard, cette conduite doit être déplacée.

Un autre chantier est en planification, à savoir le remplacement de la conduite d'eau potable sous la route cantonale et de la mise en séparatif de la conduite d'eau mixte collectant les eaux usées provenant du Nord de la route cantonale. Ces travaux doivent être impérativement réalisés avant la pose prochaine du tapis phono-absorbant.

De ce fait, les eaux séparées provenant du secteur situé entre le carrefour de la route de la Charrière et le giratoire à la sortie du village direction Cottens devront être évacuées par la route de la Charrière. A cela, s'ajoute le fait que les eaux du nouveau quartier du Clédard seront séparées et par conséquent devront également être collectées de manière séparée.

Pour ces raisons, en plus des obligations légales soit la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), le déplacement de la conduite d'eau potable impliquant l'ouverture de la route de la Charrière offre une opportunité de procéder à la mise en séparatif des eaux sur le tronçon de la route de la Charrière.

Le projet comprend également le bouclage du réseau d'eau potable entre la Place de l'Eglise et la route de la Charrière ainsi que la collecte des eaux usées des immeubles sis à la route de Fribourg entre la cure paroissiale et la route de la Charrière. Les eaux usées de ces immeubles sont amenées au collecteur unitaire (eaux usées et eau claire) situé dans la route de la Charrière par des conduites qui traversent le bien-fonds privé du Clédard. En conséquence, elles doivent être déplacées.

Le coût de ce projet est estimé par le bureau d'Ingénieurs MGI à Romont à CHF 1'250'000.00 HT, respectivement CHF 1'350'000.00 TTC. Pour cette raison, le Conseil communal présente à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement de CHF 1'350'000.00 qui sera financé par un emprunt. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 74'250.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président remercie M. Bernard Kolly pour ses explications et passe la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Ces travaux sont en relation avec deux importants chantiers engagés dans notre commune et avec l'obligation légale de séparer l'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Les travaux votés par la dernière assemblée pour l'évacuation des eaux usées dans le secteur de la route cantonale obligent à prévoir un séparatif des eaux usées et des eaux claires dans la route de la Charrière. Par ailleurs, la mise en chantier du Clédard contraint à déplacer la conduite d'eau potable qui se trouve sur un fonds privé et à boucler le réseau d'eau potable dans ce quartier.

Enfin, il s'agit de collecter toutes les eaux usées de cet espace pour les amener dans la conduite prévue route de la Charrière.

Tous ces travaux donnent lieu à un investissement de Frs 1'350'000 TTC qui sera financé par un emprunt.

Il faut noter que la Commune prévoit de récupérer une partie de cet investissement au moyen des taxes sur les eaux claires et les eaux usées. Les frais de fonctionnement liés à cet investissement sont estimés à Frs 74'250.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ A la remarque de **M. Pascal Gendre** au sujet des subventions ECAB, **M. le Président** lui répond qu'aujourd'hui ces subventions ne sont pas encore chiffrées, les offres et calculs finaux n'étant pas terminés. Il est certain que ces subventions ECAB viendront diminuer l'investissement total final.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 1'350'000.00 TTC prévu pour l'assainissement des eaux EU/EC de La Charrière et déplacement conduite EP. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

**Point 8 Investissement et financement :
Assainissement des eaux EU/EC et
remplacement des conduites EP – carrefour de
la Rte cantonale à l'Allée des Cheminots + Le
Clédard**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 111.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, Conseiller communal responsable des eaux, pour les explications sur cet objet.

Ce projet comprend la reprise des eaux usées et eaux claires de la route cantonale, le tronçon du carrefour de la Charrière-Pont CFF, de la route d'Onnens, ainsi que la reprise des eaux des immeubles actuels de l'Allée Jean-Tinguely, de l'Impasse du Clédard et de la Place de la Gare. L'alimentation en eau potable des immeubles de l'Allée Jean-Tinguely, de la place de la Gare et partiellement de l'Impasse du Clédard sera également remplacée.

Le crédit voté lors de l'Assemblée du 6 décembre 2016 consiste à remplacer la conduite d'eau potable, âgée de plus de 60 ans, située dans la route cantonale et de mettre cette dernière en mode séparatif, à savoir séparer les eaux claires des eaux usées ; les eaux usées étant amenées à la STEP et les eaux claires à la Glâne. Ces eaux sont reprises par les conduites de l'Allée des Cheminots qui se poursuivent par la place de la Gare pour rejoindre les conduites de la route de la Charrière et de l'Allée des Cheminots. Au passage, elles collectent les eaux des immeubles de l'Allée Jean-Tinguely, de l'Impasse du Clédard, ainsi que les futures eaux des immeubles du Clédard.

Tirant profit du réaménagement du chemin de la Gare, certaines conduites ont été posées dans le cadre de ce chantier. Ces coûts seront rétroactivement imputés au projet d'assainissement.

En bénéficiant de la présence des travaux de la route et la nécessité de faire des fouilles pour les eaux usées, il est opportun de remplacer l'alimentation en eau potable des immeubles sis à l'Allée Jean-Tinguely et à l'Impasse du Clédard. Ces conduites d'eau potable sont anciennes et souffrent de fuites régulières.

Pour toutes ces raisons, en plus des obligations légales, à savoir la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1er janvier 2017) ainsi que la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la mise en séparatif est du bon sens.

Le projet comprend également le bouclage du réseau d'eau potable par la Place de la Gare à la route de la Charrière. Toutefois, ce bouclage pourrait ne pas être utile selon les études finales des bâtiments qui seront construits sur le site du Clédard.

Le coût de ce projet est estimé par le bureau d'Ingénieurs MGI à Romont à CHF 1'050'000.00 HT, respectivement CHF 1'134'000.00 TTC. Pour cette raison, le Conseil communal présente à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement de CHF 1'134'000.00 qui sera financé par un emprunt. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 62'370.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président remercie M. Bernard Kolly pour ses explications et passe la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

L'aménagement d'un nouveau quartier d'habitations au centre du village nécessite une mise à jour des réseaux des eaux usées et des eaux potables.

Par ailleurs, les lois cantonales en vigueur nous obligent à réaliser la mise en séparatif des eaux usées claires de celles destinées à la STEP.

Il apparaît donc judicieux de rénover les conduites des réseaux d'eaux lors des travaux effectués en surface pour le réseau routier.

L'investissement demandé pour le réaménagement de cette partie du réseau est de Frs 1'134'000.- financé par un nouvel emprunt. Pour information, les frais de fonctionnement annuels comprenant : l'amortissement, les intérêts de l'emprunt et les frais d'exploitation représentent Frs 62'370.-.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ A la remarque de **M. Jean-Noël Brodard** sur certains travaux déjà réalisés, **M. Bernard Kolly** confirme qu'en effet, certains travaux de pose de conduites ont été réalisés en cours de route sur un petit bout, ceci pour en tirer profit, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Gare. En effet, le projet initial pour les conduites d'eaux claires était de traverser le village et les récupérer dans un bassin vers La Bagne (projet à CHF 8 à 10 mio). Ce projet a pu être modifié et fait par segments : pour l'un descendre le long de La Charrière pour rejoindre La Glâne et pour l'autre suivre l'Allée Jean-Tinguely pour rejoindre également La Glâne. Les eaux récupérées passeront dans des conduites sous la voie CFF et ainsi on a pu éviter de faire un bassin dont le coût était très cher.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 1'134'000.00 TTC prévu pour l'assainissement des eaux EU/EC et remplacement des conduites EP – carrefour de la Rte cantonale à l'Allée des Cheminots + Le Clédard. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

Point 9 Investissement et financement : Réfection Rte de Nierlet et bande de mobilité douce

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 111.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal responsable des routes, pour les explications sur cet objet.

Il est temps d'effectuer la réfection de la route de Nierlet et, par là-même, aménager une bande piétonne afin de garantir la sécurité des piétons et de tous les usagers et riverains. Un certain nombre de propriétaires ont accepté de céder à la Commune quelques mètres carrés de leur terrain afin de garantir une route d'une largeur de 4 mètres, une bande piétonne de 1.65 mètre et un éclairage conforme aux normes légales en vigueur. Cela permettra également aux véhicules agricoles de circuler dans de bonnes conditions sur ce tronçon.

M. Héribert Dousse précise en outre que des mesures d'accompagnement seront prévues également pour la Rte du Puits et que dans un premier temps il sera prévu un aménagement avec des ralentisseurs.

Les travaux sont planifiés pour cet automne dans le respect des marchés publics. Ils sont devisés à CHF 800'000.00. A noter encore qu'une réserve de CHF 85'000.00 spécifiquement dédiée à la Rte de Nierlet figure au bilan des comptes communaux et sera par conséquent utilisée. Aussi, le Conseil communal présente à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.00 qui sera financé par un emprunt. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 40'175.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président remercie M. Héribert Dousse pour ses explications et passe la parole à M. Stéphane Brodard, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Suite aux différentes réalisations de ces dernières années, il est devenu important de procéder à des travaux de rénovation de la Rte de Nierlet.

Le Conseil communal a prévu l'aménagement d'une route de 4 m., d'une bande piétonne et de remettre l'éclairage aux normes légales. Ces travaux vont permettre une meilleure cohabitation entre véhicules privées, véhicules agricoles et piétons.

Ces travaux sont aussi possibles grâce à la bonne volonté des habitants dont certains ont dû céder quelques mètres carrés de leur propriété.

Les travaux sont devisés à Frs 800'000 et seront financés par un emprunt. A noter qu'une réserve de Frs 85'000 spécifiquement dédiée à la Rte de Nierlet figure au bilan des comptes communaux et sera par conséquent utilisée.

La Commission financière préavis favorablement cet investissement et l'emprunt y relatif.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

➔ A la question de **Mme Martine Aebischer** qui demande pourquoi laisser à 50 km/h. cette route de Nierlet, **M. Héribert Dousse** répond que la base pour laisser à 50 km/h. une route est très floue au niveau du Canton. Il précise que cette route n'a que très peu d'accès qui y débouchent. Que la vitesse soit à 10 ou 20 ou 30...km/h, c'est les usagers qui doivent la respecter. Cette route n'est pratiquement utilisée que par les habitants du quartier, donc c'est à eux de ne pas rouler trop vite et de prendre leurs responsabilités. Pour un tronçon à 30 km/h., il faut beaucoup plus de mesures

d'accompagnement et les Autorités cantonales ont quelques problèmes à accepter un 30 km/h.

→ **M. Jean Calvin Kansietoko** demandant s'il est prévu un miroir au vu du problème de visibilité en sortant du quartier de Nierlet, **M. Héribert Dousse** lui répond qu'aujourd'hui rien n'est prévu et qu'une telle demande est très compliquée au SPC. Toutefois, il précise que ce problème de visibilité est déjà prévu dans le cadre de l'étude du détail de la sortie de ce quartier. Il y aura un ralentisseur juste avant la sortie sur la droite et un dégagement à cet endroit devra encore être aménagé. Comme il y a un décrochement qui était l'ancienne place containers plus utilisée, on pourra prendre en compte ce décrochement pour ces travaux. M. Héribert Dousse confirme encore qu'il est souhaité que ces travaux puissent être réalisés encore durant cette année 2017.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité moins 1 abstention, l'investissement de CHF 800'000.00 prévu pour la réfection Rte de Nierlet et bande de mobilité douce. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

Point 10 Accord d'une servitude pour accès au quartier « La Croix »

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 111.

M. le Président donne les explications sur cet objet.

Le projet dit de « La Croix » se situe entre la route cantonale et la route de La Croix. Il s'agit de la parcelle qui n'est pas construite que l'on aperçoit sur le replat, vue de la route cantonale, à droite après la bifurcation pour la route des Simon direction Cottens.

Afin de faciliter la sortie des véhicules, la Commune met à disposition des propriétaires une surface qu'elle possède sur le bord de la route de la Croix afin d'y aménager la route d'accès au quartier. Pour ce faire, une servitude est accordée aux futurs propriétaires des immeubles du site.

En contrepartie, les propriétaires accordent une servitude publique pour le passage à pied permettant de rejoindre la route cantonale et par la même la Charrière. Ce passage rendra l'accès vers la gare plus direct et plus sûr pour les habitants des quartiers situés au Nord de la route cantonale.

Le Conseil communal invite l'Assemblée à voter favorablement à l'octroi de cette servitude.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'accord d'une servitude pour accès au quartier « La Croix ».

Point 11 Règlement scolaire communal – nouveau règlement

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 111.

M. le Président passe la parole à Mme Katuscia Sansonnens, Conseillère communale responsable des écoles, pour les explications sur cet objet.

Mme Katuscia Sansonnens renseigne l'Assemblée sur ce nouveau règlement scolaire communal qui découle de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire (LS) du 9 septembre 2014 et de son règlement (RLS) du 19 avril 2016. Un groupe de travail composé de membres de la Commission scolaire, du Responsable d'établissement de notre école et du Conseil communal s'est penché sur l'élaboration de ce nouveau règlement qui a été mis en consultation auprès du Service des Communes (SCom) et auprès du service juridique de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Ce nouveau règlement scolaire de notre Commune comprend 16 articles dont les principales caractéristiques sont :

- responsabilisation des élèves et des parents
- délimitation d'un périmètre scolaire
- suppression de la Commission scolaire
- création d'un Conseil des parents.

Mme Katuscia Sansonnens commente brièvement à l'Assemblée 8 articles ayant le plus d'impact sur l'organisation des familles, des élèves et de la Commune. Il s'agit des articles 2, 4, 7, 9, 12, 13, 14 et 15. Elle présente également la feuille des tarifs des redevances en vigueur dès l'année scolaire 2016/2017.

M. le Président remercie Mme Katuscia Sansonnens pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, ce nouveau règlement communal scolaire.

Point 12 Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

M. le Président signale que suite à l'élection de Mme Catherine Guillaume Girard et de M. Jean-Philippe Rosset au Conseil communal, ces deux personnes étant membres de la Commission d'aménagement élues par l'Assemblée communale, l'Assemblée communale doit donc élire deux nouveaux membres à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2016-2021.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé aux deux groupes politiques de trouver chacun un remplaçant à son membre sortant.

Concernant la représentation du Conseil communal à ladite Commission, Mme Catherine Guillaume Girard a déjà été élue par le Conseil communal et elle remplacera donc Mme Luigia Lopez qui a démissionné du Conseil communal à fin avril 2017.

Ceci étant dit, M. le Président ouvre la discussion pour la présentation des deux candidats issus de l'Assemblée communale pour cette élection.

Proposition de l' « ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » :

M. Philippe Dobler présente la candidature de M. Stéphan Droux.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » :

M. Jean-Noël Gendre propose la candidature de M. Pedro Lopez Fernandez qui se présente brièvement.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection des deux représentants de l'Assemblée communale à la Commission d'aménagement (élection globale pour les deux candidats proposés).

Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, M. Stéphan Droux et M. Pedro Lopez Fernandez au sein de la Commission d'aménagement jusqu'à la fin de la période 2016-2021.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite M. Stéphan Droux et M. Pedro Lopez Fernandez pour leur élection à cette Commission.

M. le Président rappelle que les membres représentant le Conseil communal dans cette Commission d'aménagement sont Mme Catherine Guillaume Girard et MM. Jean-Noël Gendre, Héribert Dousse et Martial Wicht. La présidence est assumée par M. Martial Wicht.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission d'aménagement se compose des membres suivants :

- M. Martial Wicht
- Mme Catherine Guillaume Girard
- M. Jean-Noël Gendre
- M. Héribert Dousse
- Mme Delphine Pittet
- Mme Isabelle Monnard
- M. François Hey
- M. Stéphan Droux
- M. Pedro Lopez Fernandez.

Point 13 Divers

→ **M. le Président** communique ou rappelle quelques informations diverses :

- La société de chauffage à distance Neyergie SA a tenu son Assemblée générale annuelle du 1^{er} exercice comptable 2015/2016 le 9 mai 2017. M. le Président transmet différentes informations dont le bénéfice net comptabilisé de Chf 5'371.17 pour la période du 15.07.2015 au 31.12.2016. Il indique également que la puissance installée chez les nouveaux clients est de 102 kW et que l'énergie vendue pendant la période concernée est de 241'000 kWh. Un bref rappel de l'historique de cette société et de ses actions réalisées en 2015/2016 est donné ainsi que la vision future d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des immeubles du Clédard ;
- Festival des Roses qui se tiendra à Estavayer-le-Lac du 23 au 25 juin prochains où notre Commune est invitée en qualité d'hôte d'honneur ;
- Fête Nationale lundi soir 31 juillet sur la place du Complexe communal ;
- Evacuation de la benne compacteur située au Complexe communal du vendredi 28 juillet à 17h00 au mercredi 2 août à 09h00 ;
- La déchetterie sera ouverte exceptionnellement le lundi 31 juillet 2017 de 16h00 à 17h30 ;
- La prochaine Assemblée communale du budget 2018 est d'ores et déjà fixée au mercredi 6 décembre 2017 à 20h15 à l'Aigle Noir ;
- Un horaire d'été sera mis en place à l'Administration communale : du 17 juillet au 11 août : fermeture du bureau le mercredi (ouverture uniquement le lundi et le vendredi, sauf bureau également fermé pour les ponts des lundis 31 juillet et 14 août) ;
- Des soirées « Tables ouvertes » sont organisées chaque 3^{ème} mardi du mois de 19h00 à 21h00. Les thèmes et informations y relatives peuvent être consultés sur le site internet de la Commune ;
- Des déprédations ont été constatées sur les infrastructures communales de l'Allée Jean-Tinguely : des lampes de chantier lancées sur la voie, des fils électriques arrachés et lancés sur la voie et un serre-joint jeté également sur la voie. Une plainte a été déposée ;
- Une centrale de production d'électricité renouvelable (centrale photovoltaïque) sera installée sur les toits des résidences du Clédard

(450 kW/p). La Commune, respectivement Neyergie SA, possède une servitude pour installer ces équipements sur les toitures. Le but de cette centrale est d'alimenter les bâtiments communaux et revendre l'énergie sur le site du Clédard. Pour le financement, il est envisagé la possibilité d'offrir aux citoyens de Neyruz d'investir dans ce projet. Ce sujet sera rediscuté avec des informations plus concrètes lors d'une prochaine Assemblée communale.

→ En réponse à **M. François Birbaum** qui souhaite connaître la position du Conseil communal face à une éventuelle fusion avec des communes voisines ou pourquoi pas intégrer le Grand Fribourg, **M. le Président** lui répond que ce point n'a pas été abordé à ce jour par le Conseil communal. Aucune discussion n'est en cours au sujet des fusions. Il précise encore que des contacts ont lieu avec les communes Sarine-Ouest dans le cadre de la Conférence des Syndics Sarine-Ouest ainsi qu'avec les communes d'en face. Neyruz entretient de bons contacts avec ses voisines mais il n'y a pas de projet de fusions en cours. De plus, concernant le Grand Fribourg, il faudrait étudier si Neyruz y trouverait un intérêt.

→ **M. Frédéric Pythoud** communique qu'en lisant La Liberté du 24 février dernier, il a découvert le projet d'extension de la Résidence St-Martin de Cottens avec un bassin de natation. Selon lui, un tel projet est très coûteux ainsi que les frais d'entretien et de maintenance qui en découlent. Il rappelle aussi que la Résidence St-Martin possède des fonds publics détenus par les Communes de Sarine-Ouest. M. Pythoud trouve très téméraire de se lancer dans un projet tel que celui-ci et que c'est irresponsable, ce d'autant plus qu'un bassin d'eau est actuellement fermé à Seedorf et qu'Avry prévoit aussi un centre aquatique avec un bassin de natation de 25 m. M. Frédéric Pythoud souhaite savoir quelle est la position du Conseil communal face à ce projet St-Martin ? **M. le Président** répond que la Résidence St-Martin possède son propre organe exécutif avec une assemblée et que la Commune n'a pas d'influence significative directe, notre Commune n'ayant une représentante qu'au comité des délégués et non au Conseil de fondation. La Fondation a mis en place un plan d'investissement sain et elle dispose de fonds propres importants. La fondation St-Martin a la capacité de soutenir ce projet et elle a démontré que ce projet est viable ; nous ne pouvons que faire confiance au Conseil de fondation. De plus, ce bassin de natation est nécessaire pour les résidents mais aussi pour les élèves des Communes voisines. Pour répondre encore à la question de **M. Frédéric Pythoud** si les Communes seront mises à contribution pour les frais d'entretien, etc., **M. le Président** répond à nouveau qu'aujourd'hui la Résidence St-Martin a démontré que le plan d'exploitation est sain selon les chiffres présentés. La Commune de Neyruz ne financera pas ce projet. Une dernière remarque de **M. Frédéric Pythoud** : si la fondation a autant de fonds à disposition, cela ne voudrait pas dire que les pensions payées par les résidents sont trop élevées ? **M. le Président** conclut en précisant que les fonds propres dégagés ne proviennent pas que des pensions mais également des différentes activités, par exemple le restaurant.

→ En regard à l'aménagement des routes, **M. Laurent Mousson** se renseigne si la Rte du Puits ne pourrait pas aussi être réaménagée afin de la sécuriser pour les véhicules et les piétons notamment les enfants. **M. Héribert Dousse** lui répond qu'il en a déjà parlé lors du point de l'investissement de la Rte de Nierlet et que des aménagements sont prévus lors de la réfection de ladite route. Pour la suite des travaux pour la Rte du Puits, le projet est en cours et se réalisera dans les années à

venir. **M. Laurent Mousson** conclut qu'un trottoir y serait le bienvenu avant 10 ans.

→ **M. Nicolas Haymoz** se pose la question pourquoi les sables pour les chats doivent être mis dans des sacs poubelles pour incinération alors que ces sables ne brûlent pas. **M. Héribert Dousse** convient de dire que les caisses à chat sont un grand sujet de discussion. En effet, le sac poubelle est préconisé mais ces sables sont aussi acceptés dans la benne des inertes pour autant qu'ils soient propres. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre solution : dans un sac poubelle et si nettoyé dans la benne des inertes. Une étude sera menée afin de voir si d'autres solutions seraient envisageables. **M. Héribert Dousse** profite pour rappeler aux citoyens la brochure « Tri au top » éditée pour l'aide à la déchetterie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée en les invitant à partager un verre. Il clôt l'Assemblée communale à 22h.25.

Le Président :
M. Martial Wicht

La Secrétaire :
Mme Marie-Noëlle Eggertswyler